

Alda Greoli défend ses choix sur les contrats-programmes

La liste des orientations données par les instances détonne parfois avec les décisions de la ministre de la Culture. Au risque de faire monter les socialistes au créneau?

ARTHUR SENTE

Suite à l'annonce de la liste des institutions culturelles francophones qui bénéficieront d'un contrat-programme (voir L'Echo du 24 novembre), gage d'une subvention garantie pour la période 2018-2022, une partie du monde culturel peste contre de la ministre de la Culture Alda Greoli (cdH). S'il fallait s'attendre à ce qu'il y ait des déçus parmi les non-sélectionnés, certaines institutions reprises sur la liste ont dénoncé des augmentations trop faibles, voire des diminutions par rapport aux aides actuelles.

Parvenue jusqu'à L'Echo, une liste des décisions prises par les instances d'avis chargées d'orienter les choix d'Alda Greoli et de son cabinet, permet, après croisement, de mettre en relief certaines décisions discrétionnaires de la ministre.

Double financement

Un exemple; la Maison de la Culture de Tournai (fief du ministre-président Rudy Demotte), s'est vue remettre un avis «positif» par le Conseil de l'Art dramatique pour un contrat-programme (CP) destiné à financer le lancement de son centre scénique. Mais elle est finalement mise sur la touche par la ministre à cause de son statut de centre culturel. «Tournai demandait d'entrer dans un double soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles», justifie-t-on au cabinet Greoli, expliquant que l'institution peut déjà bénéficier, comme d'autres centres culturels reconnus, d'un financement propre à ce statut.

Mais dans un même temps, le Théâtre de Namur, rattaché lui aussi à un centre culturel, reçoit un CP d'un million. Une exception à l'avantage d'une institution située en terres cdH? Le cabinet Greoli s'en défend: «Namur était déjà dans le circuit arts de la scène, il émerge historiquement aux deux financements.» Il s'agissait donc de ne plus accepter de nouveaux acteurs dans ce système, le tout sans détricoter les acquis du Théâtre

de Namur.

Gageons que la question s'invitera néanmoins au conseil des ministres de ce mercredi, alors que le gouvernement aura son mot à dire sur la liquidation des CP de plus de 250.000 euros. Si le PS devait se sentir lésé par rapport à certains choix, il disposerait d'une opportunité de rendre des coups. Au risque de tout bloquer?

Trahison?

Un autre fief socialiste élève la voix depuis jeudi: le Rockerill et le Théâtre de l'Ancre, institutions phares de Charleroi, ont clamé que la ministre avait manqué à ses engagements de novembre 2016, où elle avait promis des revalorisations respectives de 200.000 et 300.000 euros en 2017 et pérennes dans le cadre de leur CP. Le Rockerill voit finalement son subsidie augmenter de 60.000 euros, l'Ancre de 200.000 euros.

Trahison, comme cela a été dit? Mauvaise interprétation, réplique le cabinet Greoli. Selon lui le caractère pérenne de la revalorisation a bel et bien été affirmé mais pas la pérennité des montants. «Cela a été précisé lar-

gement à la presse et au Parlement, et immédiatement aux intéressés comme à l'administration.» Un communiqué publié à l'époque par Le Soir confirme ces propos. «Au-delà de 2017, précisait-il alors, les montants prévus ne seront confirmés que s'ils se justifient clairement dans les projets présentés par les opérateurs dans le cadre du renouvellement de leur contrat-programme, dans le respect le plus strict des procédures.»

«Au-delà de 2017, les montants prévus ne seront confirmés que s'ils se justifient clairement.»

**CABINET D'ALDA GREOLI
MINISTRE DE LA CULTURE**

LES CONTRATS-PROGRAMMES DES ARTS DE LA SCÈNE EN CHIFFRES

